

---

## DEUX ALPES LOISIRS

---

# REPLACEMENT DES TELESIEGES THUIT ET CRETES

---

## NOTE EN REPONSE A L'AVIS DE LA MRAE

---

12 Avril 2019

La présente note apporte les compléments aux remarques soulevées par la MRAe sur le dossier de remplacement des télésièges Thuit et Crêtes (avis n°2019-ARA-AP 00761 émis le 25/03/19). Les éléments extraits de l'avis de la MRAe (titres et remarques) sont présentés en **bleu** et les éléments de réponse en noir.

## **2. Qualité du dossier d'étude d'impact**

### **2.2. État initial de l'environnement, enjeux environnementaux et perspective de son évolution**

#### **2.2.5. Biodiversité**

*« Des lacunes sont toutefois identifiées sur la prise en compte du Tétrás Lyre et du Lagopède Alpin, espèces patrimoniales menacées. Une actualisation des données sur ces espèces semble important dans la mesure où la sollicitation de l'observatoire des galliformes de montagne (OGM) ne semble pas récente (2015). L'Autorité environnementale recommande de compléter l'état initial de l'environnement dans ce sens. »*

Il sera rappelé ici que les inventaires faunistiques de 2018 ont fait l'objet d'une recherche des galliformes de montagne, notamment du Tétrás lyre et du Lagopède alpin. Aucun individu et aucun indice de présence n'ont été observés. Ainsi, ces deux galliformes n'ont pas été détectés ou ne sont pas présents en saison de reproduction.

Un contact avec l'Observatoire des Galliformes de Montagne et le Parc National des Ecrins a permis de compléter les données disponibles sur le Tétrás lyre et le Lagopède alpin.

#### **Données de Tétrás lyre :**

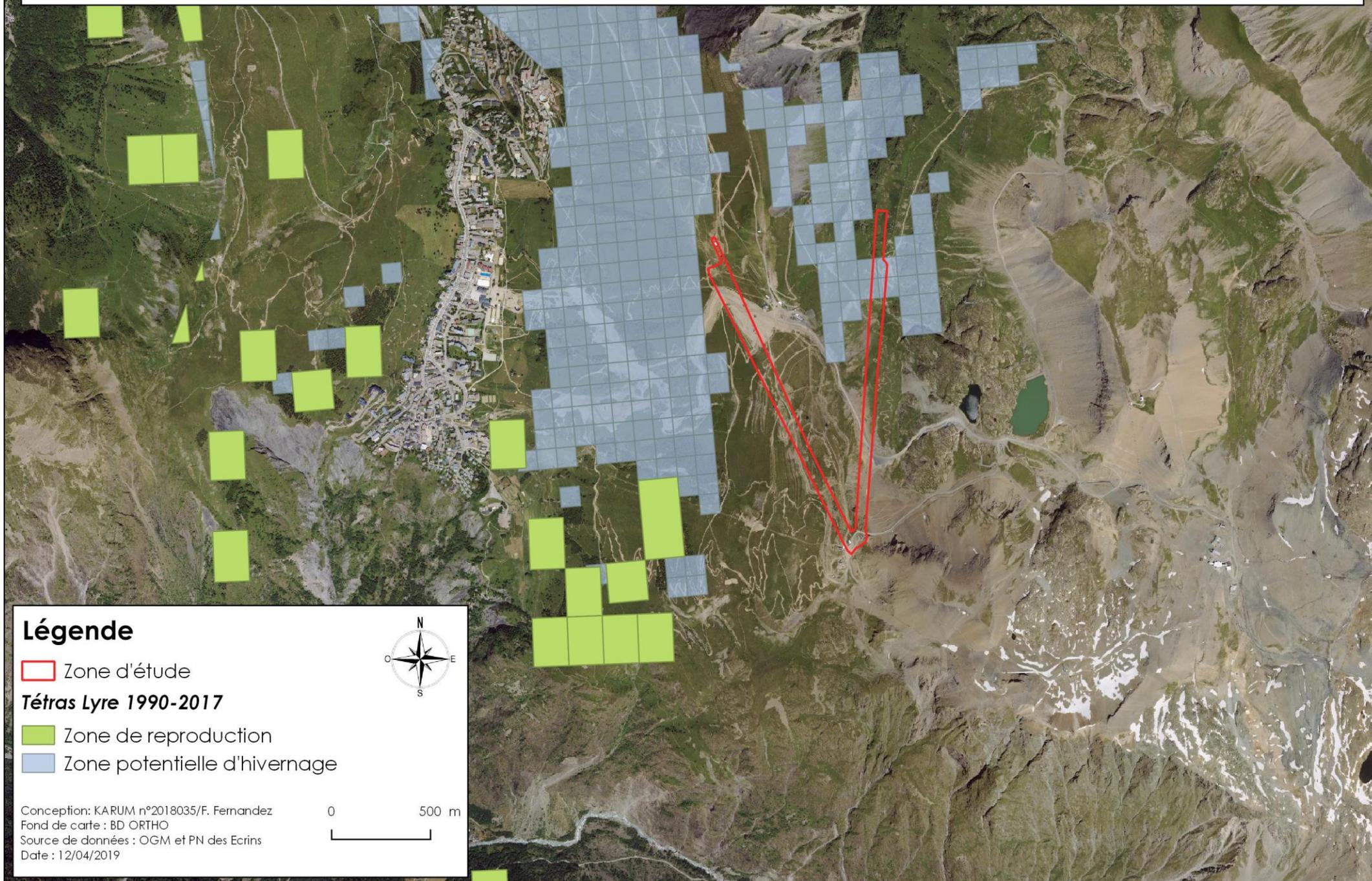
Les données de tétras disponibles et actualisées sont uniquement issues d'observations occasionnelles et non de comptages. Ces données sont réparties sur la période de 1990 à 2017.

D'après les données disponibles, les enjeux à tétras sont localisés à 750 m à l'ouest de la remontée de Crêtes (données d'hivernage et de nidification). Seules des zones potentiellement favorables à l'hivernage sont localisées sur la zone d'étude, au nord de la remontée de Thuit (cf. carte ci-après).

Les mesures à prendre pour le galliforme sont donc des mesures pour palier au dérangement du projet en hiver. En effet, l'aménagement de la remontée de Thuit vise à optimiser la fréquentation touristique du site et un dérangement du tétras en période d'hivernage est à prévoir. Toutefois, l'enjeu est à modérer car les zones d'hivernage ne sont pas connues. Une mesure de réduction est proposée et détaillée ci-après pour la sensibilisation des zones favorables au Tétrás lyre.

# Remplacement des télésièges de Thuit et Crêtes

## Données de localisation du Tétrasyre



### Données de Lagopède alpin :

D'après l'OGM, aucune observation de Lagopède alpin n'a été réalisée sur le domaine skiable des Deux Alpes sur la période de 1990 à 2017. Ainsi, aucun individu n'a été observé occasionnellement ou lors des comptages des Fédérations de Chasse des Hautes-Alpes, de Rhône-Alpes et du Parc National des Ecrins.

Le projet de construction de la télécabine débrayable de Pierre Grosse sur le domaine skiable des Deux Alpes (Dossier n°2018-ARA-AP-00723 sur le site de la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes) a permis de mettre en évidence la présence du Lagopède alpin pendant la reproduction avec 14 individus identifiés au minimum à 2,7 km du projet.

Cependant, les habitats rocheux sur la partie haute de Thuit et Crêtes sont jugés inadaptés pour la présence du Lagopède alpin. En effet, ils sont trop affleurants, n'offrent pas assez de cache et sont très fréquentés par les cyclistes, les randonneurs et les skieurs durant toute l'année (cf. photo ci-après).



*Les habitats rocheux en haut de Thuit sont très affleurants et sont défavorables au Lagopède alpin\_ KARUM*

### 3. Prise en compte de l'environnement par le projet

« La création des nouvelles plateformes liée aux quatre gares se traduit par un déséquilibre significatif entre les déblais et les remblais<sup>4</sup>. (4 Globalement, pour les quatre gares, le projet engendre un excédent de matériau d'environ 5000m<sup>3</sup> de remblai.) Le dossier ne précise pas la source des remblais ni la destination des déblais occasionnés par les travaux

L'Autorité environnementale recommande que soit apporté un complément sur l'organisation du mouvement des terres, la provenance des matériaux et la circulation des engins de chantier, assorti d'un calendrier des travaux, afin de jauger et de maîtriser les éventuels impacts que cette circulation importante peut engendrer sur l'environnement de la station. »

1° Organisation des mouvements de terre et provenance des matériaux

Les plans projets ont été modifiés afin d'être à l'équilibre déblais/remblais sur l'ensemble du projet.

	Volume déblais	Volume remblais
<b>Gare amont TS Thuit et Crêtes</b>	10418 m <sup>3</sup>	5372m <sup>3</sup>
<b>Gare aval TS Crêtes</b>	38 m <sup>3</sup>	5698m <sup>3</sup>
<b>Gare aval TS Thuit</b>	1398 m <sup>3</sup>	400m <sup>3</sup>
<b>Total</b>	11854 m <sup>3</sup>	11470 m <sup>3</sup>

Le projet dans son ensemble va produire un volume de 11 854 m<sup>3</sup> de déblais et de 11 470 m<sup>3</sup> de remblais. Le projet est donc considéré à l'équilibre déblais/remblais.

L'ensemble des matériaux sera donc prélevé puis réutilisé directement sur site.

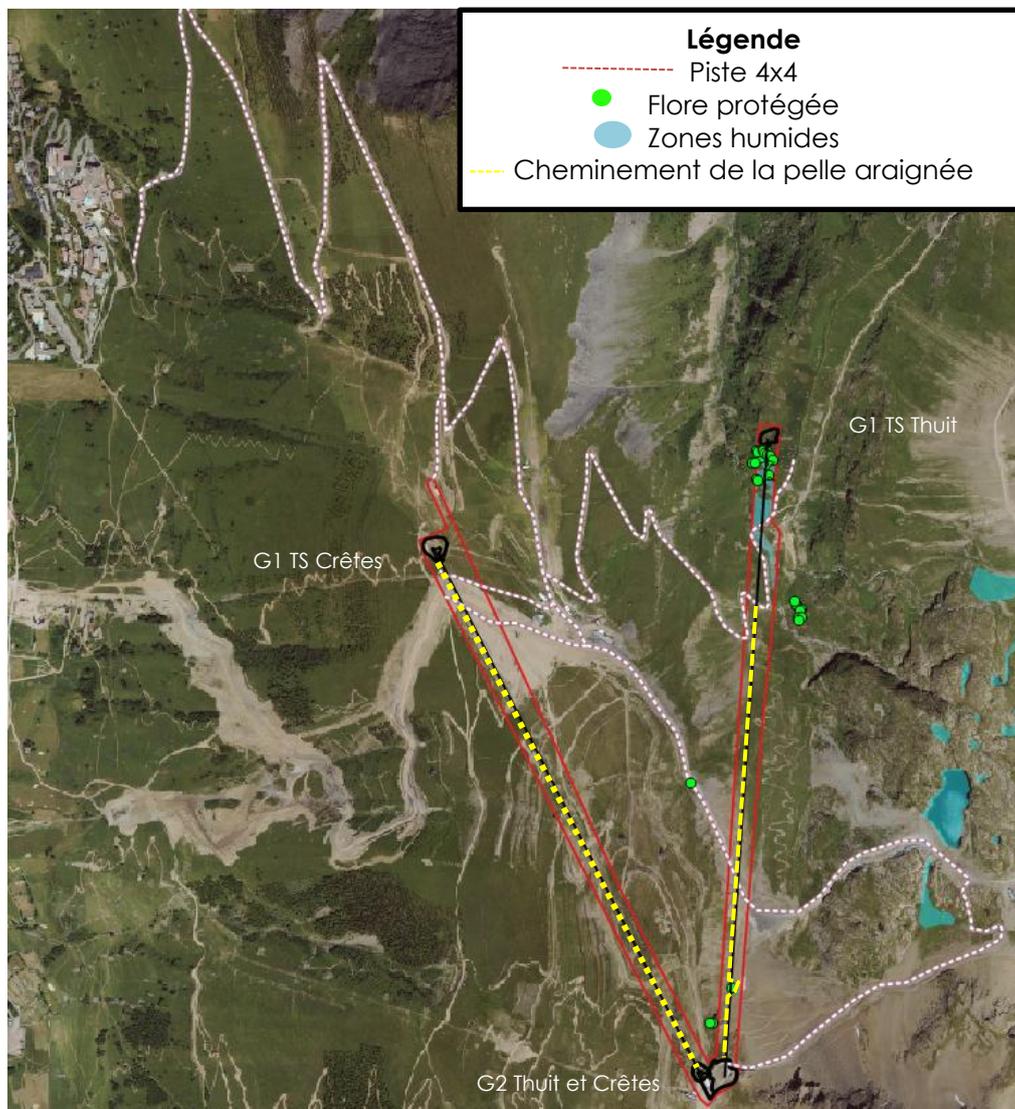
## 2° Circulation des engins de chantier

En ce qui concerne l'accès au chantier, une piste 4x4 permet de rejoindre facilement les gares amont des télésièges Thuit et Crêtes directement depuis la station des deux Alpes.

Pour la gare aval du télésiège des Crêtes, deux pistes 4x4 permettent d'arriver à l'amont immédiat de la gare. Les quelques derniers mètres se font sur une zone remaniée avant de rejoindre l'emprise de terrassement de la future gare.

Pour la gare aval du télésiège de Thuit, une piste 4x4 permet d'arriver en amont de la future gare. Il sera ensuite nécessaire de créer une piste sur une cinquantaine de mètres afin de rejoindre l'emprise des terrassements de la gare. Cette portion de piste sera créée en dessous des espèces protégées et de la zone humide (mises en défens).

Les accès aux pylônes se feront avec l'aide de la pelle araignée qui cheminera sous la ligne excepté au niveau de la gare aval où le cheminement se fera sur la piste carrossable en priorité afin d'éviter les espèces protégées et la zone humide (mises en défens). Sous la gare amont, une station de flore protégée est présente elle sera mise en défens et contournée par la pelle araignée.





### 3.1. La préservation de la faune et de la flore

« Néanmoins, des lacunes sont identifiées sur la prise en compte du Tétrás Lyre et du Lagopède Alpin, (galliformes de montagne) espèces patrimoniales menacées. La localisation de la nouvelle gare de départ du Thuit est située dans une zone à enjeu sensible pour les Tétrás Lyre (milieux à coqs). Ces zones sont peu nombreuses sur ce versant de la commune et il convient logiquement de chercher à éviter d'impacter ces secteurs. Des habitats de reproduction du Lagopède alpin sont aussi présents sur la zone d'étude.

*L'Autorité environnementale recommande que le pétitionnaire puisse se rapprocher de l'observatoire des galliformes de montagne dans le but de définir les mesures complémentaires destinées à améliorer la prise en compte du Tétrás Lyre. »*

Il sera rappelé que des mesures ont déjà été proposées dans l'étude d'impact pour limiter l'impact du projet sur le Tétrás Lyre :

- Adaptation du calendrier des travaux en fonction des périodes sensibles de la faune ;
- Végétalisation des zones remaniées par semis hydraulique.

En complément et après échanges avec l'OGM, la mesure suivante pourra être mise en place.

#### **Mesure de réduction : information et sensibilisation des zones favorables au Tétrás Lyre**

Nous préconisons la mise en place de panneaux informatifs dans les zones favorables au Tétrás Lyre en période d'hivernage. Ainsi, la mesure permettrait d'informer les usagers sur le ski hors-piste dans les secteurs d'hivernage du Tétrás Lyre.

Des panneaux d'information seront positionnés régulièrement le long des pistes afin d'informer les skieurs de la cause de cette installation. Cette mesure pourrait être complétée par de la sensibilisation en amont des usagers sur la présence potentielle de tétrás.

*L'étude indique que les mortalités d'avifaune par collision sont rares dans le secteur (1 cas identifié pour la Perdrix Bartavelle). Il convient néanmoins de rappeler que les cadavres d'oiseaux sous les câbles ou à proximité ne sont pas toujours retrouvés et qu'il est nécessaire d'appliquer un principe de précaution en équipant les télésièges avec des dispositifs de visualisation pour l'avifaune<sup>5</sup>. (5 petits drapeaux de type Birdmarks par exemple).*

*L'Autorité environnementale recommande que le pétitionnaire puisse se rapprocher du parc national des Écrins et de « Domaines skiables de France » dans le but de définir une mesure complémentaire adaptée.*

*Une prise de contact avec la fédération de chasse de l'Isère pour la prise en compte de ces espèces semble aussi opportune afin de compléter l'étude sur ces sujets.*

Les données de galliformes mettent en évidence que la zone d'étude n'est pas attractive pour la reproduction du Tétrás Lyre et les zones en bas de Thuit sont potentiellement favorables à l'hivernage des tétrás mais non avérées. L'enjeu pour ce groupe est jugé faible.

Des risques de collision entre l'avifaune (notamment les galliformes) et les remontées mécaniques sont avérés sur le domaine skiable. Cependant, le groupe des galliformes ne présente pas un enjeu important sur la zone de projet et **le pétitionnaire prévoit un enfouissement de la ligne multi-paire.**

A ce titre, l'enfouissement de la ligne multi-paire réduit le risque de collision des galliformes sur les remontées mécaniques.

Compte-tenu des enjeux des galliformes, ces derniers ne nécessitent pas de laisser la ligne multi-paire aérienne sur laquelle il est possible de fixer des visualisateurs anti-collision.

---